

PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Albi, le 31/10/2023

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Tarn

**Monsieur le Président de la
Communauté de Commune du
Cordais et du Causse**
33 promenade de l'Autan
Maison de la Communication
81170 LES CABANNES

Affaire suivie par : Pauline BARBANCE
Téléphone : 05.63.45.60.77
Courriel : pauline.barbance@culture.gouv.fr

Objet : SALLES SUR CEROU – Proposition de Périmètre Délimité des Abords de l'église paroissiale MH
Réf. : PG/PB/2023
PJ : 1

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de PLU intercommunal en cours d'élaboration sur votre Communauté de Commune, et en particulier sur la commune de SALLES SUR CEROU, j'ai l'honneur de vous présenter une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église paroissiale du village, protégée Monument Historique Inscrit par arrêté du 9 décembre 1970 (Voir note de présentation jointe).

Les PDA ont vocation à remplacer les Périmètres de Protection des 500 m dans la nouvelle loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (Loi LCAP).

Mon service a travaillé avec Monsieur le Maire de SALLES SUR CEROU à la délimitation de ce PDA.

Cette adaptation permettrait une simplification significative des abords de l'église avec le village et une meilleure cohérence dans l'instruction des dossiers d'Urbanisme de ce secteur.

Nous restons bien entendu à la disposition de vos services et de la commune concernée pour recueillir les observations éventuelles, et ajuster si besoin les documents avant l'enquête publique du PLUi.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération respectueuse.

Patrick GIRONNET

Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn
Architecte et Urbaniste en Chef de l'État
Architecte des Bâtiments de France

Copie à : Monsieur le Maire de SALLES SUR CEROU
Monsieur le Sous-Préfet d'Albi